

Demande déposée le 28/06/2024

N° DP 57 631 24S0174

Par : Etablissement public d'enseignement LYCEE HENRI
NOMINE
Représenté par : BOUR RAYMOND
Demeurant à : 60 RUE MARECHAL FOCH
57200 SARREGUEMINES
Pour : Coupe et abattage d'arbres
Remplacement d'une porte double classique d'entrée et
de sortie des usagers de l'établissement par une porte
double à ouverture électrique asservie au SSI pour
l'évacuation en cas d'incendie.
La porte est située dans le bâtiment EX1, à l'angle du
bâtiment AD1 et donne sur la cour intérieure du lycée
(voir plan de masse).
Sur un terrain sis à : 60 RUE MARECHAL FOCH
57200 SARREGUEMINES
Références cadastrales : 11 0210

Surface de plancher : 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,
Et notamment le règlement de la zone Ue,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

ARRETE**ARTICLE UNIQUE :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.



SARREGUEMINES, le 01.07.2024

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Christian DIETSCH

La déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme.

Le cas échéant, elle doit être complétée d'une demande d'autorisation, de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public qui permet de vérifier la conformité aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique.

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 28.06.2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....